



# La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

18 mars 2003

Numéro 126

Par l'équipe du Collectif



## Le budget et ses suites

Le budget de la semaine dernière nous a mis hors de nous, mais pas *knock out*. L'analyse détaillée est maintenant sur le site Internet. Voir entre autres les commentaires de conclusion, dont voici les faits saillants.

1. L'argument «pas d'argent» ne tient pas. S'il y avait moyen de mettre 809 M\$ en réserve en santé pour les deux prochaines années, il y avait moyen de mettre 17 M\$ cette année pour rétablir la gratuité des médicaments à l'aide sociale et prévenir ainsi la mauvaise santé.

2. Distinguer, de grâce, lutte contre la pauvreté, économie sociale et solidaire et action communautaire. Il y a confusion entre les genres dans la manière de comptabiliser les sommes budgétées.

3. Attention à une application correcte et complète de la loi 112. En effet, dans les documents des crédits, la prévention et l'amélioration du filet de sécurité économique et social ont disparu comme par hasard des orientations auxquelles le plan d'action prévu par la loi doit répondre.

4. En fait les crédits 2003-2004 sont moindres d'environ 100 M\$ à l'Emploi et Solidarité sociale. Comment ça ?

Un texte post-budget de Vivian envoyé aux quotidiens est également disponible.



**Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté**

C.P. 1352 Terminus, Québec, Qc, G1K 7E5.

Tél.: (418) 525-0040

Télécopieur: (418) 525-0740

Courriel: [collectif@pauvrete.qc.ca](mailto:collectif@pauvrete.qc.ca)

Nos bureaux sont situés au 165, de Carillon dans la Basse-Ville de Québec.

[www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)

**ATTENTION ! ATTENTION !**

Une campagne auprès des candidatEs à l'élection 2003 que vous pouvez mettre en route dans votre circonscription.

Le message du Collectif aux candidatEs :

## Engagez-vous... en direction d'un Québec sans pauvreté !

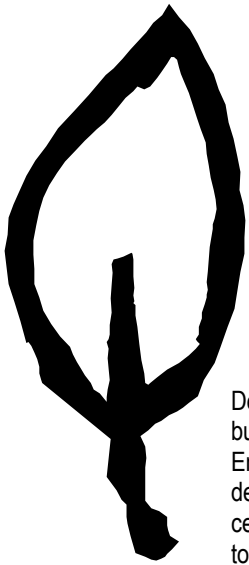


Bonjour tout le monde ! De la façon dont la campagne électorale est partie, on dirait qu'il y en a qui pensent pouvoir mettre de côté la pauvreté pour se consacrer aux autres enjeux à la mode. C'est le moment de les détromper. Nous vous proposons aujourd'hui une campagne à mettre en route auprès des candidatEs de votre circonscription. Voici comment ça marche.

L'idée est d'amener un maximum de candidatEs à l'élection à s'engager sur nos mesures urgentes et, pour la loi 112, sur des résultats concrets dès la première année. La méthode est simple : un bulletin d'engagement. Vous allez trouver ci-joint une copie de ce bulletin. À vous d'user d'initiative dans la mesure où les consignes ci-dessous sont prises en compte. L'idée est de couvrir l'ensemble des circonscriptions quitte à ce que différents groupes se répartissent la tâche dans leur région. À vous de vous concerter si vous pouvez. Idéalement il serait intéressant de savoir qui se charge de quoi, histoire de repérer les vides. Vous pouvez appeler Claude au Collectif à ce sujet. Ceci dit, à vous de profiter des occasions : le Québec est grand, c'est comté par comté que ça se passe, il va se faire beaucoup de porte à porte, alors gardez votre feuille prête. Ce sera peut-être vous qui pourrez faire pencher la balance. De notre côté, nous allons tenter de rencontrer les chefs des différentes formations politiques avec exactement les mêmes questions. Alors en résumé :

- 1. Repérer qui sont les candidatEs de la ou des circonscriptions où vous voulez agir et prévenir le Collectif de votre intention.**
- 2. Rencontrer les candidatEs et leur demander de signer le bulletin d'engagement en cochant les mesures auxquelles ils ou elles souscrivent et leurs autres engagements relatifs à la pauvreté, le cas échéant.**
- 3. Retourner les résultats au Collectif à mesure que vous les avez obtenus en nous indiquant clairement vos propres coordonnées pour qu'on puisse vous rejoindre au besoin.**

Nous publierons le 4 avril 2003, soit dix jours avant les élections, un premier état des résultats obtenus et un état final des réponses à la fin de la campagne électorale ou tout de suite après. Nous retournerons aussi aux candidatEs éluEs copie de leurs engagements. À vous de jouer.



Élections québécoises 2003

## Engagements des candidatEs vers un Québec sans pauvreté

Nom :

Comté :

Formation politique :

Des centaines de milliers de personnes, avec ou sans emploi, ne couvrent toujours pas leurs besoins essentiels au Québec et se butent à des règles de société qui contribuent à générer la pauvreté et les inégalités alors qu'il y aurait moyen de faire autrement. En décembre 2002, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une loi visant à «tendre vers un Québec sans pauvreté» qui devra maintenant être mise en application. Sa logique appelle au respect de la volonté citoyenne qui en a tracé le chemin. Or cette volonté citoyenne est claire depuis plusieurs années sur un certain nombre de mesures prioritaires à mettre en œuvre de toute urgence. Il y a là un enjeu électoral. D'où le présent bulletin d'engagement.

Cocher

### Je souscris aux mesures urgentes suivantes

1. Application d'une clause d'appauvrissement zéro à l'ensemble du cinquième le plus pauvre de la population.

2. Amendement à la loi de l'aide sociale instaurant un barème plancher qui assure la couverture des besoins essentiels et en deçà duquel aucune coupure, saisie, ponction ou pénalité ne peut être faite.

3. Retour à la gratuité des médicaments pour les personnes à l'aide sociale et les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti.

4. Transformation du régime d'allocations familiales en régime universel avec une meilleure couverture pour les familles à faible revenu.

5. Revenir à un niveau de construction de 8000 logements sociaux par année.

6. Instauration et application du droit pour les personnes qui le demandent à des mesures d'orientation, de formation et d'intégration à l'emploi dans un cheminement continu et adapté à leur situation.

7. Meilleure protection dans les normes du travail des travailleurs et travailleuses précaires, à temps partiel, en situation de travail autonome dépendant.

8. Hausse du salaire minimum à un niveau de sortie de la pauvreté pour une personne seule.

**Si je suis éluE, je m'engage à travailler activement pour que la loi 112 ait des impacts concrets améliorant directement les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dès la première année.**

Autres engagements :

Signature :

Lieu :

Date :

Engagement obtenu par :

À retourner dès que possible d'ici le 14 avril 2003 au **Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté**, C.P. 1352, Terminus, Québec (Québec), G1K 7E5. Téléphone : (418) 525-0040. Télécopieur : (418) 525-0740. Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca.

## État de situation

Mesures urgentes	Situation présente
1. Application d'une clause d'appauvrissement zéro à l'ensemble du cinquième le plus pauvre de la population.	<i>L'indexation automatique des prestations d'aide sociale obtenue dans la dernière année fait un bon pas. Il resterait à consolider l'ensemble des mesures affectant le cinquième le plus pauvre de la population dans ses diverses facettes.</i>
2. Amendement à la loi de l'aide sociale instaurant un barème plancher qui assure la couverture des besoins essentiels et en deçà duquel aucune coupure, saisie, ponction ou pénalité ne peut être faite.	<i>L'abolition complète depuis janvier 2003 de la coupure pour partage de logement applicable a fait tomber une des pénalités. La loi 112 prévoit l'inscription dans la loi d'une prestation minimale transitoire non réductible dont le montant reste à établir. Un rapport du comité consultatif devra être rendu dans deux ans sur une prestation plus permanente. Coûts de référence : abolir les pénalités, 47 M\$, amener toutes les prestations au niveau alloué aux personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, 505 M\$.</i>
3. Retour à la gratuité des médicaments pour les personnes à l'aide sociale et les personnes âgées recevant le supplément de revenu garanti.	<i>Il en coûterait 17 M\$ pour rétablir la gratuité des médicaments pour les personnes assistées sociales jugées aptes au travail qui n'y ont pas encore accès et 6 à 7 M\$ pour les personnes âgées recevant au complet le supplément de revenu garanti.</i>
4. Transformation du régime d'allocations familiales en régime universel avec une meilleure couverture pour les familles à faible revenu.	<i>Il en coûterait 384 M\$ pour mettre en œuvre cette mesure en couvrant adéquatement les besoins essentiels des enfants de familles à faible revenu. La Fédération des Associations de familles monoparentales et recomposées du Québec a fait des propositions précises à cet égard.</i>
5. Revenir à un niveau de construction de 8000 logements sociaux par année.	<i>Des efforts importants ont été consentis dans les deux derniers budgets. Malgré la crise du logement, ils ne garantissent toutefois pas encore le retour au niveau antérieur.</i>
6. Instauration et application du droit pour les personnes qui le demandent à des mesures d'orientation, de formation et d'intégration à l'emploi dans un cheminement continu et adapté à leur situation.	<i>Pour rétablir le niveau antérieur d'investissement d'Emploi Québec, il faudrait injecter au moins 185 M\$ de plus par année. Pour mettre en œuvre complètement cette demande urgente, il faudrait encore plus.</i>
7. Meilleure protection dans les normes du travail des travailleurs et travailleuses précaires, à temps partiel, en situation de travail autonome dépendant.	<i>Une loi réformant les normes minimales du travail a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en décembre 2002. En jeu suite aux améliorations apportées : la lutte contre la précarisation de l'emploi et pour une meilleure protection sociale des personnes en situation de travail atypique.</i>
8. Hausse du salaire minimum à un niveau de sortie de la pauvreté pour une personne seule.	<i>Le salaire minimum a été haussé de 7,00 \$ à 7,30 \$ au cours de la dernière année. Un niveau de sortie de la pauvreté correspondant au seuil de faible revenu de Statistique Canada pour une personne seule travaillant 40 heures/semaine dans une ville comme Montréal supposerait un salaire minimum de 9,43 \$.</i>
<b>Application de la loi 112</b>	<i>La loi a été mise en vigueur le 5 mars 2003, sauf le comité consultatif, l'observatoire et le fonds, dont les préparatifs ne sont pas terminés. Le plan d'action prévu par la loi doit suivre dans les 60 jours. Le gouvernement a annoncé en juin 2002 1,5 MM\$ sur cinq ans, alors qu'il faudra plus. Le budget 2003-2004 mentionne à peine 238 M\$ sur trois ans. Par ailleurs les objectifs du plan d'action apparaissant dans les livres des crédits 2003-2004 taisent une partie des orientations prescrites par la loi. Et les préjugés continuent de courir.</i>

**Pour plus d'information sur le mouvement citoyen qui, depuis 1998, a fait avancer l'idée que le Québec s'engage par une loi cadre et programme à jeter les bases permanentes d'un Québec sans pauvreté, voir le site Internet du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté.**

[www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)

